

SOCIETE CEREALIS
SOCIETE ANONYME FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE
COTEE AU MARCHE ALTERNATIF DE LA BOURSE DES VALEURS MOBILIERES DE
TUNIS
AU CAPITAL SOCIAL DE 4.888.889 TND
SIEGE SOCIAL : IMMEUBLE AMIR EL BOUHAIIRA, APPT N°1, RUE DU LAC TURKANA,
LES BERGES DU LAC, 1053, TUNIS - TUNISIE
MATRICULE FISCAL : 849850 A /A/M/000

PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
EN DATE DU 07 Mai 2020 A 14H30

L'an deux mille dix vingt (2020) et le 07 Mai à 14h30, les membres du Conseil d'Administration de la société CEREALIS S.A, société anonyme de droit tunisien faisant appel public à l'épargne, cotée au marché alternatif de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, au capital social de 4.888.889 TND (ci-après la **Société**), se sont réunis au siège de la Société sur convocation de son Président du Conseil d'Administration monsieur Mohamed Salah Gahbiche.

Etaient présents ou représentés :

1. Monsieur Mohamed Salah Gahbiche,
2. Monsieur Karim Gahbiche,
3. Madame Samira Maarouf Bouraoui, représentée par monsieur Mohamed Salah Gahbiche ;
4. Monsieur Walid Gahbiche,
5. Monsieur Mohamed Aymen Gahbiche ;
6. Ekuity Capital représenté par monsieur Abdelbasset Benmoussa, et
7. Monsieur Hamadi Mokdadi, représentant des petits porteurs

Monsieur Mohamed Salah Gahbiche, préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Mohamed Aymen Gahbiche est désigné comme Secrétaire.

Monsieur le Président du Conseil d'Administration constate que la totalité des Administrateurs composant le Conseil d'Administration étant présents ou représentés, le Conseil peut se réunir régulièrement.

Monsieur le Président du Conseil d'Administration ouvre la séance et rappelle par la suite que la présente réunion a été convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Examen du rapport d'activité au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019 ;
2. Examen des états financiers individuels et consolidés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019 ;
3. Arrêté des états financiers individuels au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019 ;
4. Arrêté des états financiers consolidés au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2019 ;
5. Proposition du projet d'affectation des résultats de l'exercice clos au 31 décembre 2019 ;
6. Proposition d'allocation des jetons de présence au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
7. Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de la Société et fixation de son ordre du jour et des projets de résolutions ; et
8. Pouvoirs pour formalités.

Après discussion et échanges de vues et en particulier sur les points à l'ordre du jour, les décisions suivantes sont prises :

PREMIERE DECISION

Le Conseil d'Administration ratifie les modes et les délais de convocations, et couvre toutes éventuelles nullités qui pourraient découler du non-respect des délais et des modes de convocations statutaires.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME DECISION

Après avoir entendu l'exposé du rapport d'activité de la Société et du groupe CEREALIS relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, le Conseil d'Administration arrête les termes de ce rapport qu'il présentera à l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera convoquée par le présent Conseil d'Administration.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

TROISIEME DECISION

Après avoir arrêté les termes du rapport du Conseil d'Administration de la Société relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 et procédé à leur examen, le Conseil d'Administration arrête les états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 se soldant par un total bilan de 23 996 745 Dinars et faisant ressortir un résultat net de 2 315 006 Dinars.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME DECISION

Après avoir arrêté les termes du rapport du Conseil d'Administration du Groupe CEREALIS relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 et procédé à leur examen, le Conseil d'Administration arrête les états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 se soldant par un total bilan de 28 281 028 Dinars et faisant ressortir un résultat net (part du groupe) de 3 263 567 Dinars.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME DECISION

Après avoir examiné et arrêté les résultats de l'exercice 2019, le Conseil d'Administration propose d'affecter le résultat bénéficiaire de 2 315 006 Dinars comme suit :

Résultat de l'exercice 2019	2 315 006
Résultats reportés antérieurs	4 309 173
Modifications comptables	-429 015
SOUS-TOTAL	6 195 164
Résultats reportés	6 195 164

En application des dispositions de l'article 19 de la loi de finances pour la gestion de l'année 2014, l'impôt de 10% sur les distributions de dividendes ne s'applique pas aux opérations de distribution de bénéfices à partir des fonds propres figurant au bilan de la société au 31 décembre 2013.

Le conseil, constatant que la prime d'émission, qui s'élevait à son origine à 5 111 112 Dinars et dont le reliquat est de 2 813 334 Dinars est exonérée de l'impôt en cas de sa distribution, propose de distribuer, au titre de l'exercice 2019, un dividende de 145 millimes par action correspondant à la somme globale de 708 888,905 Dinars à prélever sur la prime d'émission.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME DECISION

Le Conseil d'Administration propose d'allouer aux membres du Conseil d'Administration en rémunération de leur activité, la somme de 6000 Dinars net par membre, à titre de jetons de présence pour l'exercice 2019.

Cette rémunération, qui sera portée aux charges d'exploitation de la Société, sera soumise au vote des Actionnaires de la Société lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui sera convoquée par le présent Conseil d'Administration.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME DECISION

Le Conseil d'Administration décide de convoquer pour le 04 Juin à 11h00 à l'IACE, les Actionnaires de la Société en Assemblée Générale Ordinaire, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration ainsi que le rapport de gestion du groupe Céréalis relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
2. Lecture des rapports du commissaire aux comptes sur les états financiers individuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
3. Examen et approbation des états financiers individuels relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
4. Examen et approbation des états financiers consolidés relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
5. Affectation des résultats relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 et distribution de dividendes ;
6. Lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes et approbation des conventions mentionnées à l'article 200 et 475 du code des sociétés commerciales et relatives à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
7. Quitus aux administrateurs relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
8. Allocation des jetons de présence aux Administrateurs ;
9. Pouvoirs pour formalités.

Dans ce cadre, le Conseil d'Administration adopte les projets de résolutions, figurant en *Annexe 1* du présent procès-verbal.

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME DECISION


Le Conseil d'Administration confère tous pouvoirs au porteur d'un original du présent procès-verbal constatant ces délibérations, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales nécessaires et toutes autres formalités légales (notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque).

Cette décision, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à seize heures trente (16h30).

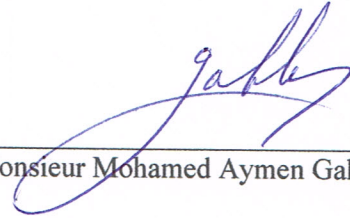
De tout ce que dessus, il a été dressé le présent Procès-verbal qui a été signé par tous les Administrateurs présents.

LE PRESIDENT



Monsieur Mohamed Salah Gahbiche

LE SECRETAIRE

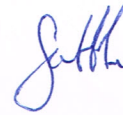


Monsieur Mohamed Aymen Gahbiche

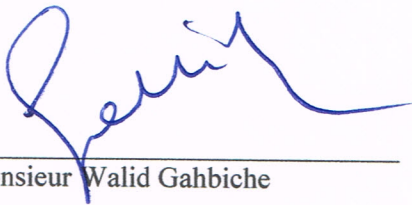
LES ADMINISTRATEURS



Monsieur Karim Gahbiche

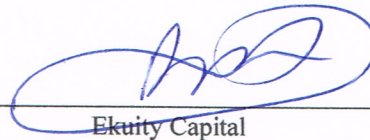
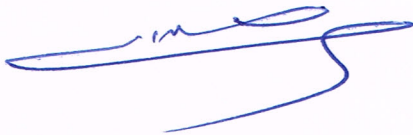


Madame Samira Maarouf Bouraoui
Représentée par monsieur Mohamed Salah Gahbiche



Monsieur Walid Gahbiche

Monsieur Hamadi Mokdadi



Ekuity Capital
Représenté par monsieur Abdelbasset BENMOUSSA